



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 03 novembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 23/10/2025

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mr POURCHEL Charles-Henri est nommé secrétaire de séance, il est aidé par Mme Duvivier Patricia, secrétaire auxiliaire.

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SETQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur LEFEBVRE Sylvain, Maire.

Sont présents :

- LEFEBVRE Sylvain, Maire,
- LAURENT Sébastien, 1^{er} Adjoint au Maire,
- POURCHEL Charles-Henri, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- LEMOINE Jacqueline, 3^{ème} Adjointe au Maire,
- BAY Laurent, Conseiller Municipal,
- BOUBET Bernard, Conseiller Municipal,
- CODRON Fabrice, Conseiller Municipal,
- FRANCQ Denis, Conseiller Municipal,
- LEBRIEZ Dominique, Conseiller Municipal.

Sont absents :

- BOUCRELLE Christophe, Conseiller Municipal,
- DUCHATEAU Rodolphe, Conseiller Municipal,
- QUEVAL Vanessa, Conseillère Municipale,
- RUCKEBUSCH Céline, Conseillère Municipale,
- ZANETTA Hélène, Conseillère Municipale.



Avant l'ouverture de la séance, Mr le Maire sollicite le Conseil Municipal et propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour à savoir :

- Organisation du temps scolaire – rentrée 2026,
- Subvention exceptionnelle Aa Event.

Il précise qu'il a reçu le matin même ces 2 points à ajouter à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte l'inscription de ces 2 points supplémentaires.
Sont donc portés à l'ordre du jour les points suivants :

- Rapports d'activités 2024 du SIDEALF ;
- Signature de la Convention Territoriale Globale du Pays de Lumbres ;
- Proposition d'achat de terrain antenne relais ;
- Personnel communal : remplacement agent en congé maladie et gratification de fin d'année ;
- Création d'emploi agent recenseur et rémunération ;
- ASE Football : demande de subvention de fonctionnement ;
- Organisation du temps scolaire – rentrée 2026 ;
- Subvention exceptionnelle Aa Event ;
- Questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion Conseil Municipal du 21 août 2025 n'appelle pas de commentaires sur le fond et il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations

- *Délibération N° 03112025-01 : Rapports d'activités 2024 du SIDEALF ;*
- *Délibération N° 03112025-02 : Signature de la Convention Territoriale Globale du Pays de Lumbres ;*
- *Délibération N° 03112025-03 : Personnel communal : gratification de fin d'année ;*
- *Délibération N° 03112025-04 : Création d'emploi agent recenseur et rémunération ;*
- *Délibération N° 03112025-05 : ASE Football : demande de subvention de fonctionnement ;*
- *Délibération N° 03112025-06 : AA Event : demande de subvention exceptionnelle.*



Rapports d'activités du SIDEALF – Exercice 2024

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF. Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Après lecture de ces rapports, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces 3 rapports du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Il rappelle également que ces rapports sont à disposition des administrés et peuvent être consultés en Mairie.

Signature de la Convention Territoriale Globale du Pays de Lumbres

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil à quoi sert le dispositif de la Convention Territoriale Globale mis en place depuis 2020 sur le territoire de la CCPL. Il informe que la CAF accompagne les collectivités territoriales lors de création ou d'aménagement de projets (centre de loisirs, garderie, crèche...). Ensuite, Mr le Maire donne lecture de la délibération, celle-ci propose le renouvellement de cette convention pour la période de 2026 à 2030. Aussi, Mr le Maire demande aux membres présents de l'autoriser à signer cette convention, à l'unanimité le Conseil donne son accord.

Proposition d'achat de terrain antenne relais

Mr le Maire donne lecture de la proposition d'achat de la société Cellnex reçue le 28/08/2025 pour la parcelle sur laquelle est installé le relais de téléphonie mobile que cette société exploite.

2 options sont proposées : le rachat en pleine propriété ou le rachat par cession temporaire d'usufruit (durée de 30 ans) au prix de 49 720 €.

Après débat et avoir étudié cette offre, vu que le montant annuel du loyer est de 5 000 €, compte tenu de la somme proposée, il apparaît que cette dernière correspond à environ dix années de recettes (en section de fonctionnement) qu'il serait difficile de combler. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition d'achat, Mr le Maire informera la société Cellnex de cette décision.

Personnel communal :

• Remplacement agent en congé maladie

Mr le Maire précise que l'employé communal (Mr Beaubois) en arrêt maladie depuis fin juin sera absent encore plusieurs mois. Vu que la période des tontes est terminée, il est décidé que l'agent technique (Mr Bertin) assurera seul l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie jusqu'en février, sachant qu'il ne peut pas faire le travail de 2 personnes.

Le Conseil Municipal décide de recruter un agent de remplacement (CDD) jusqu'au retour de l'employé absent. Une offre d'emploi sera mise en ligne sur le site Emploi Territorial début janvier pour un recrutement début mars.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.

• Gratification de fin d'année

Comme chaque année, Mr le Maire propose de fixer le montant de la carte cadeau offerte à chaque agent communal à l'occasion des fêtes de fin d'année.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de revaloriser le montant de celle-ci.

Création d'emploi agent recenseur et rémunération

Mr le Maire rappelle au Conseil que le prochain recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Mme Duvivier ayant été désignée coordonnatrice communale, il convient donc de recruter un agent recenseur qui sera chargé des opérations de collecte.

Mme Pourchel Sophie a renouvelé sa candidature pour ce poste ayant déjà réalisée la collecte lors du recensement de 2020 et qu'elle a donné entière satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour la désignation de Mme Pourchel Sophie en qualité d'agent recenseur et charge Mr le Maire de prendre l'arrêté de nomination et de le transmettre auprès des services de l'INSEE. Le Conseil Municipal décide également de la répartition de la dotation accordée dans le cadre du recensement à ces 2 agents.

ASE Football : demande de subvention de fonctionnement

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu par le président du club de football. Celui-ci remercie vivement la Municipalité pour la remise en état du local de foot suite aux inondations et à la reformation du club.

L'association sportive sollicite l'obtention d'une subvention de fonctionnement afin de couvrir les premières dépenses (frais du district, arbitre, peinture de traçage, assurance...).

Il donne ensuite lecture du bilan financier prévisionnel du club.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de leur verser une subvention de 900 € (subvention de redémarrage).

Organisation du temps scolaire – rentrée 2026

Mr le Maire informe qu'à la demande de l'Inspection de l'Education Nationale il y a lieu de délibérer à nouveau sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026. Mr le Maire précise que la directrice de l'école s'est prononcée sur le maintien de la semaine de 4 jours.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reconduire l'organisation du temps scolaire de la semaine de 4 jours. Cette décision sera transmise aux services de l'Inspection de l'Education Nationale.

Subvention exceptionnelle : association AA Event

Mr le Maire rappelle que lors de la ducasse, l'association AA Event de Setques a participé aux festivités de la ducasse communale avec la tenue de la buvette et de la restauration (frriterie et cochon grillé). Comme chaque année, une boisson est offerte aux musiciens lors du concert. Afin de régler les frais occasionnés, il est demandé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention de 150 €.



Informations diverses

Monsieur le Maire apporte diverses informations au Conseil Municipal :

- Cérémonie du 11 novembre : dépôt de gerbe à 9 h 15 au monument aux morts ;
- Distribution des colis de Noël aux aînés : samedi 20 décembre en matinée ;
- Goûter de Noël : dimanche 21 décembre à partir de 16 h ;
- Projet aménagement RD 342 : maintien des demandes de subventions pour 2026 auprès de l'Etat et le Département ;
- Versement subvention amendes de police : 15 000 €
- Versement Hellio Solutions (prime installations panneaux photovoltaïques + revente annuelle de l'électricité) : 11 118,43 €, reçus dernièrement.

Mr le Maire demande à chaque conseiller s'ils ont des remarques à faire ou des questions à poser.

Aucune question n'est abordée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Ce Procès-Verbal du Conseil Municipal comporte 5 pages.

Le Maire,
Mr LEFEBVRE Sylvain



Le secrétaire,
Mr POURCHEL Charles-Henri



Mairie de Setques

PV du Conseil Municipal du 03/11/2025